

A propos du Carnaval

Le deuxième Carnaval de Québec est terminé. Tant mieux !
Les journaux disent que le succès ne laisse rien à désirer.
Nous n'en sommes pas chagrin.

Les organisateurs ont reçu des félicitations. C'est parfait, puisqu'ils les ont méritées.

Un carnaval, en soi, n'est pas un mal.

En fait cependant, on ne peut le nier, il est l'occasion de bien des licences que les avantages matériels ne saurait compenser.

De plus, combien ont dépensé, à l'occasion de ces fêtes, un argent plus ou moins considérable, au détriment des œuvres de charité, ou du paiement de comptes en souffrance chez le boulanger, le boucher, le cordonnier, l'épicier, etc.!

Ils n'en seront pas moins les premiers à chanter : les temps sont durs !

Droit n'est pas privilège

Un droit diffère autant d'un simple privilège que le jour diffère de la nuit. C'est pourquoi il est très inexact de dire :

“ Je désire sincèrement voir la minorité de Manitoba rétablie dans ses privilèges.”

HISTORIQUE DES PAROISSES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

Saint-Frédéric

La paroisse de Saint-Frédéric a été érigée canoniquement en 1851 par Mgr P.-F. Turgeon, archevêque de Québec ; son érection civile date du 28 août 1856.

Saint-Frédéric, évêque d'Utrecht et martyr, dont la fête se célèbre le 18 juillet, lui a été donné pour titulaire, en l'honneur de M. Frédéric Caron qui en fut le premier curé.

C'est M. Caron qui présida à la construction de la première chapelle, bénie le 30 décembre 1851, et à celle du presbytère, dans le cours de l'été de 1852. M. Caron fut curé de Saint-Frédéric de 1851 à 1856.

M. François-Edouard Moore lui succéda dans l'automne de